

Créateur ou Repreneur d'Entreprise



Vous êtes **créateur** ou **repreneur** d'une activité artisanale, commerciale ou libérale **depuis moins d'un an** ?

Vous avez entre **18 et 50 ans** ?

Vous pouvez peut-être bénéficier de **Groupama EUREKA...**

S'inscrivant sur 6 ans, le **programme Groupama EUREKA** vous propose une **aide financière**, des **garanties d'assurance gratuites** et des **services spécifiques** à toutes les étapes du développement de votre activité.

100% AVEC LES PROS !

1 Créer

Des services d'aide à l'installation : **1^{ère} année**

1 kit inauguration de Groupama :

- Aide à la promotion de votre nouvelle activité (cartons d'invitation...).
- Participation financière au cocktail (maxi 120 €).

ou

1 logiciel de gestion de devis et factures Comptanoo (groupe Cegid)

pour les indépendants et les petites entreprises, idéal jusqu'à 200 factures ou devis par mois :

- Devis, bons de commandes et factures,
- Catalogue d'articles personnalisés,
- Exploitation de sa base client pour réaliser des publipostages.

ou

120 € offerts sur votre premier contrat Energie Retraite Active.*

Des avantages offerts : dans les 3 premières années

1. Doublement du montant des indemnités journalières versées

pour toute garantie prévoyance souscrite :

- Indemnités versées à partir du 91^{ème} jour d'arrêt de travail,
- Maxi 70 € d'indemnité complémentaire, 270 jours de versement.

2. Droits d'entrée offerts et tarif spécial créateur sur votre Contrat Garantie sociale du chef d'entreprise : l'assurance chômage du chef d'entreprise.

* Voir conditions auprès d'un(e) chargé(e) de clientèle

2 Développer

Une aide financière de 15%* :

3^{ème} et 4^{ème} année

- Calculée sur l'ensemble des contrats d'assurance souscrits : privés et professionnels !
- Versée sur votre compte Groupama Banque ou par chèque au début de la 3^{ème} et 4^{ème} année,
- Maxi 750 € par an.

*Conditions d'accès :

- Contrats doivent relever d'une même activité professionnelle : même code NAF, une aide par personne physique,
- Hors assurance décennale pour les artisans du bâtiment,
- Être à jour de ses cotisations d'assurance,
- Toujours remplir les conditions d'accès au Programme Groupama EUREKA au moment du versement :
 - Âge entre 18-50 ans,
 - Contrats assurés chez Groupama Loire Bretagne :
 - ☐ Multirisque professionnelle, ☐ Automobile, ☐ Santé ou prévoyance.

Pérenniser 3

Une aide financière de 10%* : 5^{ème} et 6^{ème} année

- Calculée sur l'ensemble des contrats d'assurance souscrits : privés ou professionnels !
- Versée sur votre compte Groupama Banque ou par chèque au début de la 5^{ème} et 6^{ème} année,
- Maxi 500 € par an.

Des services spécifiques : offerts dès la 4^{ème} année

- **Un diagnostic Prévention offert** : analyse de votre activité et des risques pour vos collaborateurs et votre entreprise, conseil sur des mesures éventuelles à prendre (coût et délais).
- **Un chèque Formation** de 120 € (liée à votre activité professionnelle).
- **Un diagnostic Retraite offert** : évaluer votre retraite future et mettre en place une solution personnalisée, fiscalement intéressante pour maintenir vos revenus pendant la retraite.

Pour en savoir plus et rencontrer un(e) Chargé(e) de clientèle, contactez :



Groupama Loire Bretagne

Siège social : 23 boulevard Solférino - CS 51209 - 35012 Rennes cedex
Tél 02 99 29 57 57 - Fax 02 99 29 57 99 - www.groupama.fr



Toujours là pour moi.